



dois-je porter plainte contre la banque?

Par **kifftel**, le **05/07/2008** à **23:16**

bonjour,rnrnje vous resume les faits , j'ai ouvert un compte sur lequel ma mere a emit des cheques(a l'epoque j'habitais chez elle), je suis fiché banque de france car celle ci ne veut en aucun cas arranger les choses je précise que je ne lui ai pas fait de procuration, je pensais jusqu'a maintenant qu'elle s'en était faite une (elle en est capable) et totale mutisme de la banque, je précise que la banque est en guadeloupe, ma mere aussi, moi a toulouse,je decide alors de porter plainte contre ma mere, mais celle ci est classé sans suite pour cause d'immunité, par la suite elle emit un autre cheque d'un nouveaux chequier (parait-il) trop c'est trop je me deplace en guadeloupe a la rencontre de cette grande agence qu'est le credit agricole, je rencontre le directeur qui me dit ne pas etre au courant, je lui demande alors de me fournir cette procuration,je veux voir la signature!!!!!!! et écouter ce qu'il me dit:rnrnMais vous savez mademoiselle, nous ne retrouvons meme pas cette procuration,pas meme votre carton de signature...rnrnje lui demande alors si elle n'est pas dans son p.... d'ordinateur, il me repond qu'il est notifié qu'il y a procuration mais qu'il ne retrouve pas le papier et que c'est ma mere qui doit l'avoir et de continuer les poursuites contre elle (la est sa solution)rnrn...rnrnje me dirige alors vers une association d'usager de banque sur le departement qui me demande d'abord des frais d'adhesion exorbitant selon moi et me certifie que selon mes dires la banque ne serait en possession d'aucune procurationrnrn....rnrnleurs démarches m'a t'il dit est en premier lieu d'effectuer une mise en demeure a la banque de fournir cette procuration ou dans le cas contraire de lever l'interdiction, et mon conseiller de renouveler ma plainte concernant le dernier cheque émis a la suite de la premiere plainte(pfffffffff c'est compliqué!!!!) ce que j'ai faitrnrnma question arrive, sachant que le montant total des cheques est de 31000 euros les timbres fiscaux sont de 5000 et des poussières, que cela traîne depuis des années(2004), le dernier cheque date de 2007, que puis-je envisager d'autre? porter plainte contre la banque?

Par **JamesEraser**, le **06/07/2008** à **07:26**

[citation]cela traîne depuis des années(2004)[/citation]rnIl aurait fallu réagir plus tôt.rn[citation]je pensais jusqu'à maintenant qu'elle s'en était faite une[/citation]rnC'est le titulaire du compte qui donne procuration à quelqu'un. Sinon, rien.rn[citation]nous ne retrouvons même pas cette procuration, pas même votre carton de signature[/citation]rnLa banque est "tenue" de contrôler les chèques. Mais très peu le font. Ce n'est pas parce que c'est habituel que ce n'est plus une obligation.rn[citation]le dernier chèque date de 2007, que puis-je envisager d'autre?[/citation]rnSaisissez le médiateur des banques et parlez lui de ces chèques émis en toute impunité malgré un **[fluo]défaut de conformité de signature[/fluo]**. rn[citation]Cliquez sous ce lien : rn<http://www.afub.org/mediateurs>[/citation]rnSur le plan de la plainte, c'est un peu délicat mais pas irréalisable. rnMais revenez nous voir après votre entretien avec le médiateur. On évoquera cette dernière solution.rnExperatooement